MAIRIE DE FLOIRAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° d.27-2022
Date de convocation : 06/09/2022
Nombre de membres :

En exercice :	15
Présents :	11
Votants :	11
Pouvoirs :	0
Pour :	11
Contre :	0
Blancs :	0
Abstention :	0

Objet : Décision budgétaire modificative n°3 : virement de crédits et vote de crédits supplémentaires année 2022 – opération 1002

L'an deux mille vingt et un le treize septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Floirac, se sont réunis en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Madame DETENTE Nelly,
Messieurs LAUMONIER Bernard, SOULARD Alain, ROBERT Patrice, TERON Jean-Luc, VIVIER Philippe, LAVERGNE Sébastien, VALLEE Michel, VALETTE Michel, PAP Jean-Michel,
Absents excusés : FOUCHIER Caroline, MOINARD Sylvie, BOISNARD Éric, VION Jean-Paul
Monsieur ROBERT Patrice a été élu secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée présente qu'il y a lieu de voter les crédits supplémentaires suivants et de procéder à un virement de crédits afin de permettre le règlement d'une dépense engagée par le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural et sa prise en charge dans l'actif communal pour les travaux suivants :
- remplacement d'une horloge vétuste rue des Marronniers , pour un montant global de 345.28 euros, dont 50% pris en charge par le SDEER, soit 172.64 euros restant à la charge de la collectivité.

Virement de crédits :

dépense	montant
article 21534 opération 1002	+ 600,00 euros
article 2151- opération 1010	- 600,00 euros

Crédits supplémentaires : Chapitre 041

dépense	recette	montant
Article 21534	Article 1326	600,00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les opérations d'ordre et budgétaire sus énoncées.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Floirac, le 13 septembre 2022

Le Maire,

Bernard LAUMONIER

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200076925 –20220913— 2022SEPT27 --BF
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 05/10/2022